

## ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
  - Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
  - Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
  - Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
  - Vu l'arrêté n° AR-0304-2024 du 18 septembre 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller socio-éducatif session 2025 ;
  - Vu l'arrêté n° AR-0054-2025 du 19 février 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif ;
  - Vu le procès-verbal de la délibération du jury d'admission des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller socio-éducatif du 5 juin 2025 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** - La liste d'aptitude d'accès au grade de conseiller socio-éducatif est établie au **1<sup>er</sup> juillet 2025** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats de la session 2025 ainsi que ceux des sessions précédentes remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **17 noms**.

**ARTICLE 2** - Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,  
Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

## LISTE D'APTITUDE

### D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF

Liste d'aptitude établie au 1<sup>er</sup> juillet 2025

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
BERTHOME	Sophie
BONNELYE DE LAUBERTHIE	Edith
BOUCHETAL	Sandrine
CHAMAM	Véronique
DAMILANO	Carine
DJAOUTI	Leïla
DO VALE MATOS	Nathalie
DUBOIS	Armelle
GIRARD	Anne-Sophie
GOARRÉ	Carine
MOISDON	Valérie
PARAYRE	Sandrine
PARIENTI	Corine
RAEVEN	Thomas
RAGER	Vanessa
RASTAU	Laetitia
RIVIERE	Elodie

Liste arrêtée à 17 inscrits